

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 30 mars 2022 à 18 heures -

**Présents** : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, Adjoint  
Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martien, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, DESERT Claire, GOUJON Sophie, OMER Matthieu, CHICOT Sophie, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, POURCHAUX Déborah, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : Mme LE PAIH Martine (pouvoir à Mme BRETTE), M. CABIN Philippe (pouvoir à M. CALTERO), Mme HUE Valérie (pouvoir à Mme CORUBLE), M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme BINARD Marine (pouvoir à Mme TORRES)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Conformément au décret du 11 février 2016, ce compte-rendu sera affiché au public en Mairie et sur le site internet de la Ville.

\*\*\*

Les procès-verbaux des séances du 23 février et 03 mars 2022 et le compte-rendu des délibérations de la séance du conseil municipal 03 mars 2022 ont été approuvés.

Le conseil municipal a pris acte du compte-rendu des commissions suivantes :

- Commissions conjointes « Urbanisme » & « Travaux » - Séance du 15 février 2022
- « Education » - Séance du 16 février 2022
- « Culture » - Séance 10 mars 2022
- Commissions conjointes « Sports », « Education », « Culture », « Travaux », « Patrimoine » & Solidarité – Séance du 09 mars 2022
- Commissions conjointes « Patrimoine » & « Travaux » - Séance du 21 mars 2022
- Commissions « Finances » - Séance du 16 mars 2022

L'assemblée a ensuite adopté les délibérations ci-après :

### **Délibération n° 2022-03-30/15 : Présentation du Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie et Débat**

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie concernant la gestion de la commune de Saint Valery en Caux au titre des exercices 2015 à 2020, et de la tenue du débat portant sur ce rapport.

### **Délibération n° 2022-03-30/16 : Ecole Notre-Dame de Bon Port – Attribution d'une subvention pour un séjour en classe de neige**

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'attribuer à l'école Notre Dame de Bon Port une subvention exceptionnelle de 720 €, afin de financer la participation de 9 élèves Valeriquais à une classe de neige à La Clusaz, du 22 au 29 janvier 2022.

### **Délibération n° 2022-03-30/17 : Comptes de gestion 2021 du Receveur Municipal – Budget principal & Budget annexe Rayon Vert**

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération n° 2022-03-30/18 : Compte Administratif 2021 – Budget Principal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021 du budget principal Ville, en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie Municipale.

### **Délibération n° 2022-03-30/19 : Compte Administratif 2021 – Budget annexe Rayon Vert**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021 du budget annexe Rayon Vert, en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie Municipale.

**Délibération n° 2022-03-30/20 : Affectation de résultat – Budget principal 2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice du budget principal Ville.

**Délibération n° 2022-03-30/21 : Affectation de résultat – Budget annexe Rayon Vert 2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice du budget principal annexe Rayon Vert.

**Délibération n° 2022-03-30/22 : Bilan sur la gestion des biens et des opérations immobilières – Exercice 2021 – Budget principal et budget annexe Rayon Vert**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la Ville au titre de l'exercice 2021, tant pour le budget annexe du « Rayon Vert » que pour le budget principal de la Ville

**Délibération n° 2022-03-30/23 : Taux d'imposition des taxes locales pour 2022**

Le conseil municipal, à la majorité, fixe pour l'année 2022, le taux des 3 taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti ..... 38,86 %
- Taxe foncière sur le non bâti ..... 30,25 %
- Cotisation Foncière des Entreprises ..... 10,95 %

**Délibération n° 2022-03-30/24 : Budget primitif 2022 – Budget Principal**

Le conseil municipal, à la majorité, approuve le Budget principal Ville, pour l'exercice 2022, équilibré à 2 283 682,88 € pour la section investissement et à 6 808 017,29 € pour la section fonctionnement, soit un budget total équilibré à la somme de 9 091 700,17 €.

**Délibération n° 2022-03-30/25 : Budget primitif 2022 – Budget Rayon Vert**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget annexe du Rayon Vert, pour l'exercice 2022, équilibré à 54 114,14 € pour la section investissement et à 695 763,37 € pour la section fonctionnement, soit un budget total de 749 877,51 €.

**Délibération n° 2022-03-30/26 : Associations : Attribution des subventions – Année 2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe pour l'année 2022, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local pour la Ville.

**Délibération n° 2022-03-30/27 : Contribution à l'école Notre-Dame de Bon Port – Année 2022**

Le conseil municipal, à la majorité, fixe la contribution communale aux charges de fonctionnement de l'école Notre Dame de Bon Port à la somme de 28 800 € pour 2022, et dit que la dépense sera inscrite au B.P. 2022.

**Délibération n° 2022-03-30/28 : Plan pluriannuel d'investissements – AP/CP Rénovation énergétique de la Gendarmerie**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture de l'AP/CP n° 1 relative à la rénovation énergétique de la Gendarmerie, pour un montant 1 000 000 €.

**Délibération n° 2022-03-30/29 : Plan pluriannuel d'investissements - AP/CP Regroupement des écoles**

Le conseil municipal, à la majorité, approuve l'ouverture de l'AP/CP n° 2 relative au regroupement des écoles, pour un montant 6 976 200 €.

**Délibération n° 2022-03-30/30 : Maison de santé – Exonération de pénalités**

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'exonérer totalement l'entreprise SMAC et d'exonérer partiellement l'entreprise NORMANDIE ALU des pénalités du chantier de la maison de santé, et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel.

**Délibération n° 2022-03-30/31 : Achat du bâtiment de l'ancienne Poste – Rue Nationale**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition du bâtiment de l'ancienne Poste pour la somme de 240 491,62 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cet achat.

**Délibération n° 2022-03-30/23 : Médiathèque – Demande de subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter, dans le cadre du plan de relance, une aide exceptionnelle auprès du Centre National du Livre et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette opération.

**Délibération n° 2022-03-30/33 : Travaux de défense incendie – Mise aux normes de 4 hydrants – Demande de fonds de concours**

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le programme de mise aux normes et réparation de 4 hydrants, et sollicite auprès du Département de Seine Maritime une subvention aussi élevée que possible.

**Délibération n° 2022-03-30/34 : Remplacement d'un camion au service voirie – Demande de subvention au Département de Seine-Maritime**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'achat d'un camion d'occasion pour le service voirie et sollicite auprès du Département de Seine-Maritime une subvention aussi élevée que possible.

**Délibération n° 2022-03-30/35 : Cimetière – Rédaction d'un plan de gestion différenciée**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la rédaction, par un bureau d'études spécialisé, d'un plan de gestion différenciée pour le cimetière et sollicite auprès du Département de Seine-Maritime une subvention aussi élevée que possible.

**Délibération n° 2022-03-30/36 : Ville – Rédaction d'un plan de gestion différenciée**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la rédaction, par un bureau d'études spécialisé, d'un plan de gestion différenciée du cimetière et sollicite auprès du Département de Seine-Maritime une subvention aussi élevée que possible.

Après quelques informations diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h

Le Maire,

Jean-François OUVRY